

En 2022, les ressources de la protection sociale augmentent de 5,0 % pour atteindre 913 milliards d'euros (hors transferts), soit 34,6 % du PIB. Les cotisations sociales et les impôts et taxes affectés, principales composantes des ressources de la protection sociale, augmentent du fait de la progression de l'activité et de l'inflation, tandis que les contributions publiques diminuent sous l'effet de la fin progressive des mesures exceptionnelles financées par l'État durant la crise sanitaire.

Les cotisations sociales tirées par la progression des salaires

Les **cotisations sociales** constituent la principale ressource de la protection sociale avec 492,6 milliards d'euros, soit 54 % de l'ensemble des ressources (hors transferts) [tableau 1]. La part élevée des cotisations dans les ressources est l'héritage d'une logique globalement assurantielle du système de protection sociale français. Cette part est cependant en déclin depuis les années 1990 avec la création et la montée en puissance de la contribution sociale généralisée (CSG) ; elle est quasi stable sur les quatre dernières années, après la bascule, en 2018, de cotisations vers la CSG.

En 2022, les cotisations sociales progressent de 5,8 %, soit à un rythme inférieur à celui de 2021 (+6,5 %), et représentent le premier contributeur à la hausse des ressources (graphique 1). La reprise économique se poursuit en 2022 et se traduit notamment par une augmentation de nouveau forte de la masse salariale du secteur privé de 8,7 % (+9,0 % en 2021) [graphique 2], mais également de la masse salariale du secteur public (+4,0 %) avec les mesures du Ségur de la santé en faveur des professionnels de santé et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % le 1^{er} juillet 2022¹. La reprise économique soutient ainsi la croissance des **cotisations sociales effectives** (+6,0 %), principale composante des cotisations. Les **cotisations imputées** augmentent elles aussi, mais à un rythme moins marqué (+4,8 %). Ces dernières correspondent comptablement aux sommes équilibrant le financement des régimes de retraite employeurs, donc pour l'essentiel celui des retraites de la fonction publique.

La hausse des revenus et l'inflation maintiennent la dynamique des Itaf

Les **impôts et taxes affectés** au financement de la protection sociale (Itaf) constituent la deuxième ressource du système de protection sociale avec 278,7 milliards d'euros, soit 31 % de l'ensemble des

ressources (hors transferts). La part des Itaf dans les ressources de la protection sociale tend à augmenter en raison de mesures législatives visant à compenser les allègements de cotisations successifs. Contrairement aux cotisations, ces prélèvements n'ouvrent pas de droits spécifiques : ils permettent de financer des prestations dans une logique d'universalité et d'assistance, certaines prestations pouvant être perçues sans avoir cotisé. Les Itaf – deuxième contributeur à la hausse des ressources de la protection sociale – restent dynamiques en 2022 (+6,5 % après +6,9 % en 2021). Cette évolution s'explique principalement par les recettes de la **contribution sociale généralisée** (CSG) qui représente la moitié des Itaf et augmente de 9,5 % après +4,6 % en 2021. La hausse de la masse salariale du secteur privé et du secteur public (voir supra) soutient la CSG assise sur les revenus d'activité. La CSG sur les revenus de remplacement augmente en 2022 en raison de la forte hausse de la CSG assise sur les pensions de retraite entraînée par l'augmentation du nombre bénéficiaires et la forte revalorisation annuelle (fiche 07). Enfin, la CSG sur les revenus du capital est de nouveau en nette hausse en 2022, du fait de la dynamique des revenus du patrimoine (principalement des revenus fonciers et des plus-values mobilières)².

La **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) affectée au financement de la protection sociale augmente en 2022, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2021 (+5,9 % après +19,4 % en 2021). La TVA est toujours soutenue par la hausse des dépenses de consommation des ménages en valeur (+7,1 %)³ intervenue en 2022, mais la baisse de la part de la TVA affectée à la protection sociale, de 28,7 % à 28,0 %⁴, limite légèrement la hausse de cette ressource.

Globalement, depuis 2019, les Itaf ont progressé de 14,5 %. La reprise économique, faisant suite à la crise sanitaire et économique liées à la pandémie du Covid-19, ainsi que l'inflation élevée, observée dès le deuxième semestre de l'année 2021, expliquent cette forte dynamique.

investissements liés au Ségur de la santé, transitent par une part affectée de la TVA. En 2022, la fin de ces aides exceptionnelles passant par une affectation de la TVA explique cette baisse.

¹ Rapport CCSS, mai 2023, tome 1, page 44.

² Rapport CCSS, mai 2023, tome 1, page 46.

³ Insee, 2023.

⁴ En 2021, la compensation à la Sécurité sociale des dons de vaccins à des pays tiers et le financement européen dans le cadre du plan NGEU au titre des

Tableau 1 Les ressources de la protection sociale entre 2019 et 2022

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveaux				Évolutions	
	2019	2020	2021	2022	22/21	22/19
Cotisations	453,3	437,1	465,4	492,6	5,8	8,7
Cotisations effectives	395,0	378,7	405,9	430,3	6,0	8,9
Cotisations imputées	58,4	58,4	59,5	62,4	4,8	6,9
Impôts et taxes affectés, dont :	243,4	244,8	261,8	278,7	6,5	14,5
CSG	126,5	123,6	129,3	141,6	9,5	11,9
TVA	46,1	45,3	54,1	57,0	5,3	23,6
Autres ressources¹ dont :	131,2	144,9	142,6	141,9	-0,4	8,2
Contributions publiques	105,8	127,3	121,7	116,4	-4,4	9,9
Ensemble des ressources	827,8	826,8	869,8	913,3	5,0	10,3

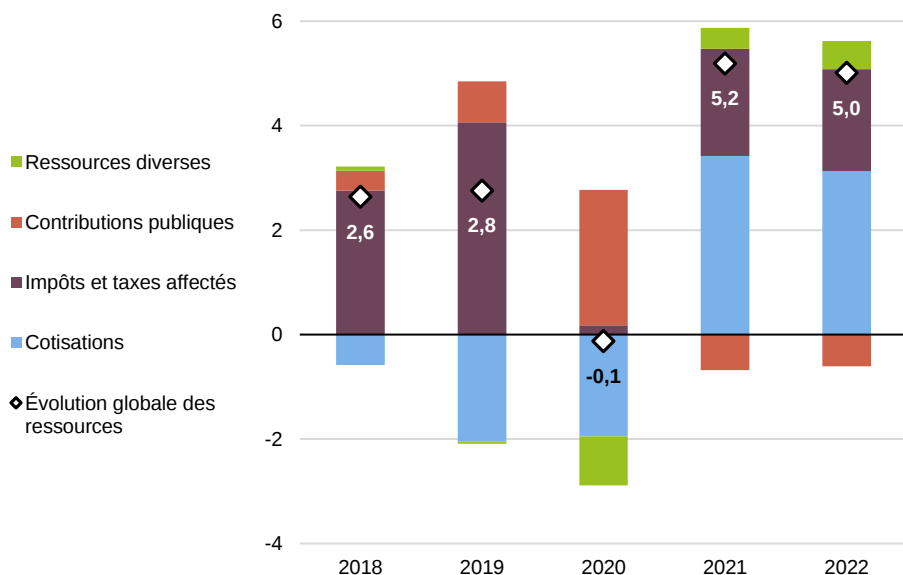
1. Les autres impôts et taxes affectés (hors CSG et TVA) comprennent les impôts sur le revenu hors CSG, les impôts sur les produits hors TVA, les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre, les impôts nets divers sur la production et les transferts de recettes fiscales ; les autres ressources (hors contributions publiques) contiennent des produits financiers, des ressources du compte de capital et d'autres ressources (annexes 4 et 6).

Lecture > En 2022, les revenus issus des cotisations atteignent 492,6 milliards d'euros. Elles sont en hausse de 5,8 % par rapport à 2021 et de 8,7 % par rapport à 2019.

Source > DREES, CPS.

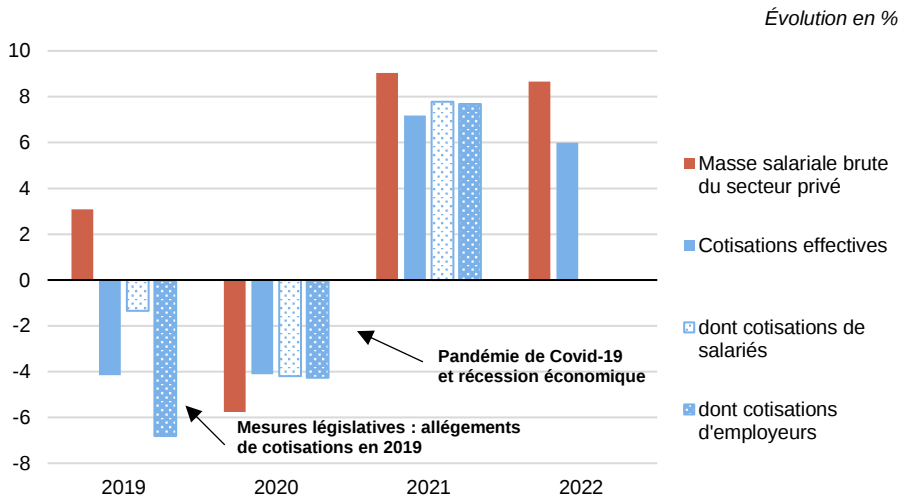
Graphique 1 Ressources de la protection sociale : évolutions entre 2018 et 2022 et contributions des différentes composantes

Évolutions en %, contributions en points de pourcentage



Lecture > En 2022, les impôts et taxes affectés à la protection sociale contribuent pour 1,9 point à la croissance de l'ensemble des ressources (hors transferts), qui s'établit à 5,0 %.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Évolution de la masse salariale brute du secteur privé et des cotisations sociales effectives

Note > En 2022, seule l'évolution du total des cotisations effectives est représentée (bâton rouge plein), alors que pour les années précédentes, sa répartition est disponible (cotisations salariés et employeurs).

Lecture > En 2022, la masse salariale du secteur privé et les cotisations effectives augmentent respectivement de 8,7 % et 6,0 %.

Sources > DREES, CPS pour les cotisations ; Urssaf pour la masse salariale du secteur privé (données brutes).

Les contributions publiques baissent de nouveau, à la suite de la diminution des mesures prises par l'État pendant la crise

En plus des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés, les régimes de la protection sociale sont financés par d'autres ressources, qui s'élèvent à 142 milliards d'euros en 2022 (soit 16 % des ressources, hors transferts).

Ces autres ressources sont composées à 82 % de contributions publiques et à 18 % de ressources diverses (dont les ressources du compte de capital). Ces ressources diminuent légèrement en 2022 (-0,4 %), principalement sous l'effet de la diminution des contributions publiques (-4,4 %) entraînée par la fin progressive des mesures exceptionnelles financées par l'État durant la crise sanitaire.

Les **contributions publiques** représentent 13 % des ressources. Par convention, les CPS injectent ces ressources de l'État (pour l'essentiel) pour équilibrer les régimes dont il a la charge et financer les risques qu'il assure en propre, alors même que son rôle dépasse de beaucoup le seul périmètre de la protection sociale (annexe 2). Après la hausse importante de 2020, due à la mise en œuvre de prestations exceptionnelles financées par l'État dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (notamment le chômage partiel), la part des contributions publiques dans le total continue de diminuer en 2022 et retrouve un niveau d'avant crise (13 % en 2019 et 15 % en 2020).

Les **ressources diverses** (**produits financiers**, et **ressources diverses**, dont les **ressources du compte de capital**) sont en hausse de 22,4 % en 2022. Cela fait suite à leur chute en 2020, due notamment aux volumes exceptionnels de créances de cotisations non recouvrées par les administrations de sécurité sociale. Les ressources retrouvent ainsi un niveau d'avant crise (25,6 milliards d'euros en 2022 contre 25,4 milliards d'euros en 2019).

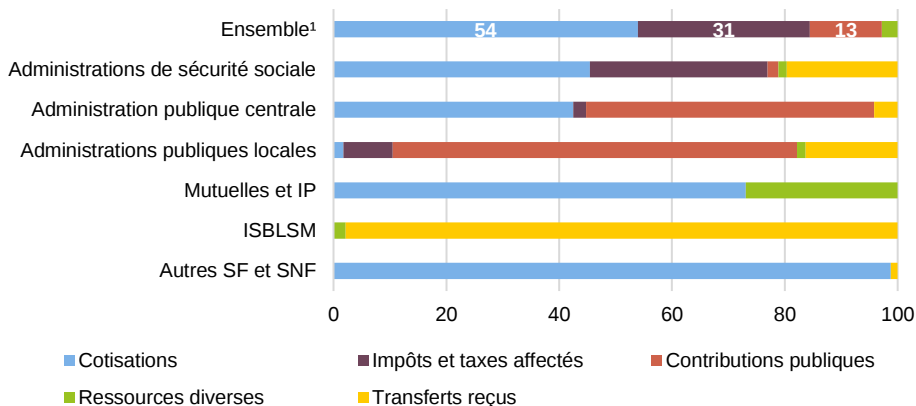
Le financement des acteurs de la protection sociale

Les acteurs de la protection sociale se distinguent par la nature de leurs financements (*graphique 3*). Les **administrations de sécurité sociale** sont principalement financées par des cotisations (45 %) et, dans une moindre mesure, des Itaf (31 %), tandis que l'État finance ses prestations majoritairement grâce aux contributions publiques (51 %) et aux cotisations (43 %). Les régimes privés ne reçoivent pas de contributions publiques et sont majoritairement financés par des cotisations (73 %). Enfin, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont quasi exclusivement financées par des transferts en provenance d'autres secteurs.

En définitive, les cotisations sont essentiellement perçues par les administrations de sécurité sociale (80 %), tandis que les contributions publiques sont majoritairement enregistrées dans le compte de l'État (*graphique 4*). ■

Graphique 3 Répartition par type de ressource de chaque secteur institutionnel

Parts en %



IP : institutions de prévoyance ; ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages ; SF et SNF : sociétés financières et non financières.

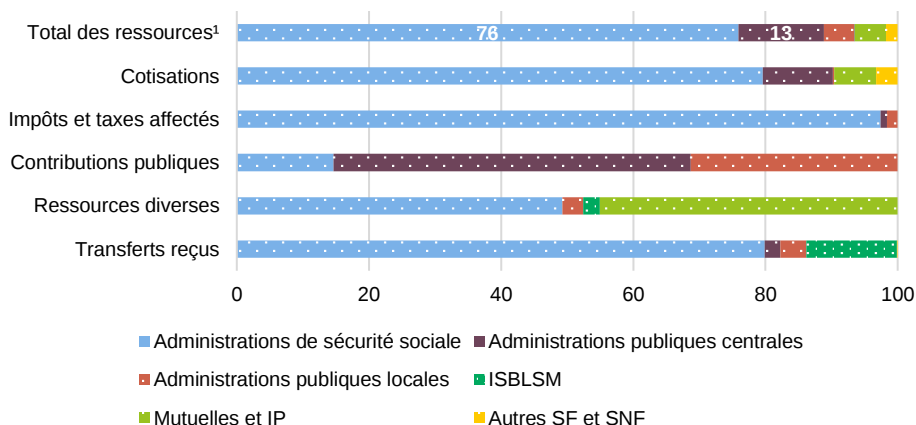
1. Hors transferts.

Lecture > En 2022, 45 % des ressources des administrations de sécurité sociale sont des cotisations.

Source > DREES, CPS.

Graphique 4 Répartition des ressources par secteur institutionnel

Parts en %



Acronymes : voir graphique 3.

1. Hors transferts.

Lecture > En 2022, les administrations de sécurité sociale reçoivent 80 % des cotisations collectées par le système de protection sociale.

Source > DREES, CPS.

Pour en savoir plus

> Insee (2023). Les comptes de la Nation en 2022. Insee, *Insee Première*, 1904.

> Direction de la Sécurité sociale (2023, mai). *Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : résultats 2022 et prévisions 2023-2024*.